

Un site internet est à votre disposition

Vous souhaitez



CONNAÎTRE
L'HISTORIQUE
DU PROJET



COMPRENDRE
LA LOGIQUE
D'IMPLANTATION



EN SAVOIR PLUS SUR
LE PROGRAMME
ENVIRONNEMENTAL



RETROUVEZ LES
OUTILS DE LA
CONCERTATION



CONNAÎTRE
LES ACTUALITÉS
DU PROJET



PRENDRE
CONTACT AVEC
NOS ÉQUIPES

Le site du projet est là pour ça !

www.hautsdelarmancon.fr

Venez le consulter



Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wprd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wprd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wprd onshore France

14 B Rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon

☎ 03 74 31 01 30 ✉ eolien.armancon@wprd.fr

www.wprd.fr

Le présent document ne constitue pas un document officiel. Il est effectué dans un but informatif et ne constitue en aucun cas une étape de l'enquête publique qui sera organisée par le Préfet du département dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale. Ne pas jeter sur la voie publique.



wprd

MAI 2021

Bulletin d'information

Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Communes de Cry, Nuits et Aisy-sur-Armançon



Edito

Depuis 2016, à la demande des communes de Cry, Aisy-sur-Armançon et Nuits, notre entreprise wprd développe le projet éolien des Hauts de l'Armançon.

A l'origine de ce projet : la volonté des élus de renforcer le développement économique du territoire tout en le préparant à la transition climatique et en préservant la biodiversité locale :

Ce parc apportera au territoire plus **d'1 million d'euros par an**, permettant aux collectivités de financer de nouveaux services et infrastructures pour les habitants. wprd s'est également engagé à donner priorité aux entreprises locales.

Surtout, la volonté de faire de ce territoire, un **territoire exemplaire** s'est concrétisée par l'élaboration d'un **programme de préservation de l'environnement inédit** de plus de 50 mesures qui perdureront au-delà du parc éolien.

Après 3 ans de développement et d'études, la demande d'autorisation environnementale a été déposée en préfecture d'Auxerre le 8 novembre 2019 afin d'être instruit.

Nous échangeons désormais avec l'administration pour transmettre toutes les informations nécessaires.

Ainsi une étude d'hydrologie est en cours sur le terrain. Suite au déficit hydrique qui a perduré depuis le printemps dernier, cette étude n'a pu être lancée que cet hiver. Cet exemple, sur une ressource aussi précieuse que l'eau, est déjà un signe du changement climatique. C'est tout le sens de ce projet concret du territoire.

Guillaume Wendling,
directeur général délégué

Anne Jaulain,
chef de projet

Les chiffres clés du projet



18
éoliennes



97 000
foyers



1,5 et 3 KM
des centres
des villages



20 200 Tonnes
de rejet de
CO2 évités

Après 3 ans de développement, d'études et de concertation, la demande d'autorisation environnementale du projet a été déposée en préfecture d'Auxerre le 8 novembre 2019. Le dossier est désormais en cours d'examen par les services administratifs.

Retour sur 2020

L'année 2020 a été consacrée à l'instruction de notre dossier, ponctuée par des échanges avec nos bureaux d'études experts et les services de l'Etat. La situation sanitaire nationale a nécessité certaines adaptations.

Des études ont été réalisées par nos experts avec l'appui de l'ONF entre mai et juillet sur la Cigogne Noire afin de préciser notre connaissance de son

activité sur le territoire. Une autre étude est en cours de réalisation depuis le début de l'année sur l'hydrogéologie.

Les prochaines étapes

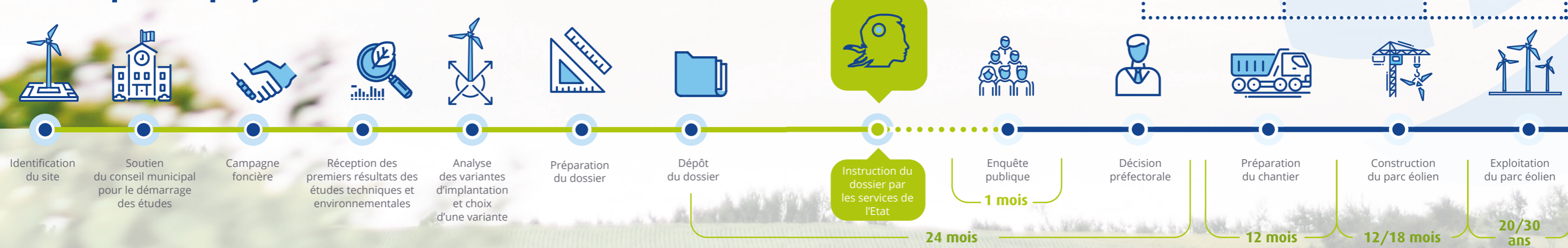
- Dépôt des compléments auprès de la Préfecture
- Enquête publique courant second semestre
- Phase d'autorisation et décision de la Préfecture



PHOTOMONTAGE DEPUIS LA SORTIE DE CRY



Les étapes du projet



Le projet final déposé

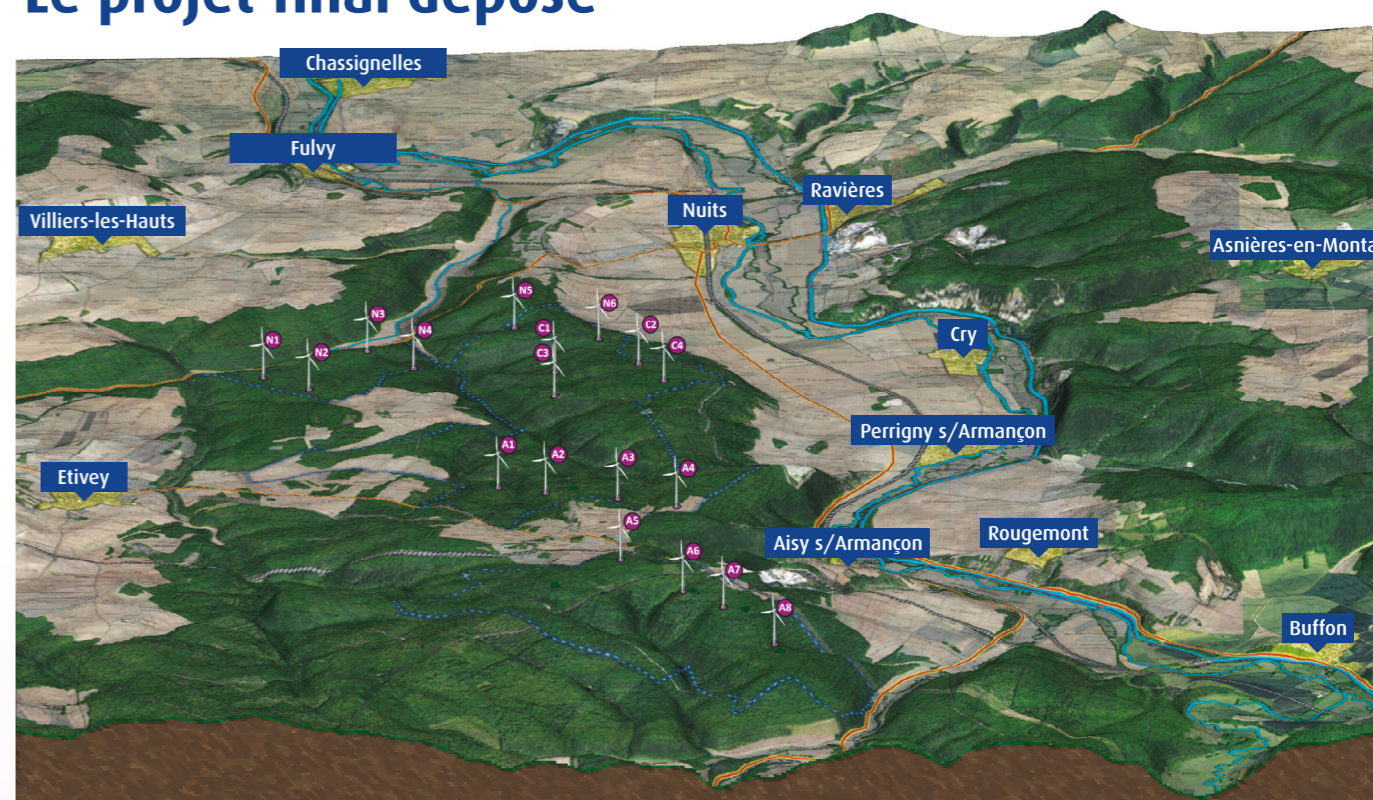
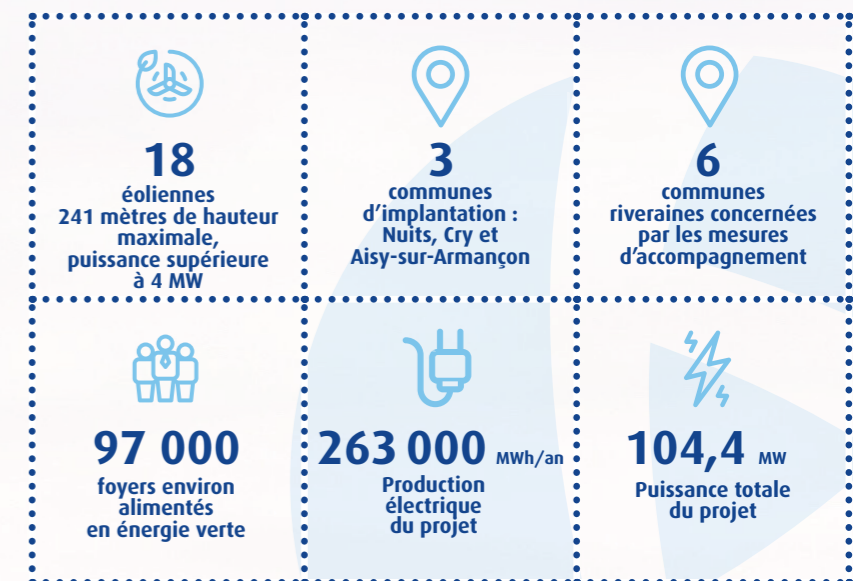


Schéma d'implantation du projet éolien des Hauts de l'Armançon

Rivière Armançon
RD 905

Les atouts de la zone d'implantation retenue

- À 80 % sur du foncier forestier appartenant aux communes.
- Entre 1,5 km et 3 km des centres des villages.
- Hors de contraintes aéronautiques.



Une zone d'études intégrée au terroir local

Véritable socle du projet éolien, ce programme environnemental inédit est né de la volonté commune des élus et de wpd de préserver et valoriser la biodiversité locale sur les communes d'implantation et celles limitrophes.

Ce sont **près de 50 mesures** qui ont été sélectionnées **grâce à une concertation associant les acteurs du territoire** : communes d'implantation et limitrophes, associations, exploitants agricoles, utilisateurs de la forêt, pêcheurs et riverains.

Ces mesures ont été validées avec les experts tel que l'Office National de la Forêt (ONF), les fédérations de chasse et de pêche de l'Yonne, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), les exploitants agricoles et les acteurs locaux concernés.

Ce projet environnemental s'inscrit dans le long terme, puisqu'il durera a minima pendant la trentaine d'années d'exploitation du parc.



→ Protection de 2 000 arbres



→ Création de 8 vergers communautaires de sauvegarde pour réintroduire ce patrimoine végétal comme élément dans le paysage local.



→ Préservation de l'habitat de la Bacchante, papillon protégé.



Haut de l'Armançon
Sentiers pédestres
wpd

↑ Création de 5 sentiers pédestres à vocation pédagogique pour sensibiliser les promeneurs sur la biodiversité locale et le patrimoine local.

↑ Pour aider la forêt à se régénérer, mise en place de 56 îlots de sénescence, maintien d'arbres à gîtes pour chauve-souris (en partenariat avec l'ONF)



Amélioration de la qualité de l'habitat naturel des cours d'eau du Bornant et de l'Armançon. →



↑ Plantation de 4km haies et de bandes enherbées, ainsi que la conversion de 5 ha en prairie afin de limiter l'érosion et le ruissellement au sein du bassin de captage d'eau.

Mise en valeur du patrimoine

→ Au-delà de la protection de la diversité, d'autres mesures sont prévues d'embellissement du cadre de vie des riverains et de mise en valeur du patrimoine.

→ Exemple : aménagement paysager de la chapelle Saint Jean-Baptiste à Chassignelles.

Un soutien financier pour les collectivités locales



À l'heure où les finances des communes deviennent de plus en plus complexes pour les élus, du fait des baisses des dotations de l'Etat, l'implantation d'un projet éolien sur ce territoire contribue à une augmentation significative des ressources communes : en moyenne les budgets communaux de Cry, Aisy sur Armançon et Nuits augmenteront de plus de moitié. Des retombées économiques qui donneront une réelle capacité d'investissement aux communes.



Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



A la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les **exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site** : Ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée, remplacée par de la terre de qualité comparable aux terres à proximité ; les câbles électriques enterrés sont enlevés.

Pour le projet des Hauts de l'Armançon, **wpd avait déjà pris cet engagement auprès des élus et des propriétaires dès 2018**. Ainsi le projet est déjà conforme à cette évolution de la réglementation.

Cette réglementation oblige aussi de recycler ou réutiliser au moins 90% de la masse de l'éolienne (arrêté du 22 juin 2020).

Garanties financières : Qui prendra soin du parc éolien en fin d'exploitation ?



La question du démontage est anticipée dès l'origine du parc. L'exploitant doit constituer une garantie financière pour que, en cas de défaillance, ce qui n'est jamais arrivé en France, le démontage et la remise en l'état du site puissent être couverts dans tous les cas.

La nouvelle réglementation a aussi réévalué le calcul de ces garanties, afin d'être en adéquation avec l'évolution technologique des éoliennes (arrêté du 22 juin 2020). Jusqu'alors, le montant de la garantie financière était de 50.000€ par éolienne, quelle que soit sa puissance. Désormais, 50.000€ sont demandés pour chaque éolienne de 2MW de puissance, auxquels s'ajoute 10.000€ par MW supplémentaire par éolienne.

Cette caution existe-t-elle que pour l'éolien ?

Non, c'est aussi le cas par exemple des centres de traitement de déchets ou des carrières, soumises aussi à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

1^{er} projet éolien lauréat des Trophées de la participation et de la concertation



Le projet éolien des Hauts de l'Armançon a été primé pour la qualité de sa concertation et son travail d'information aux habitants. Ce prix est aussi le vôtre, grâce à votre participation tout au long de cette concertation.

Les Trophées de la participation et de la concertation sont organisés depuis 2016 par Le magazine La Gazette des communes et le groupe de réflexion Décider ensemble - créé à l'initiative du ministère de la Transition écologique - avec la participation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Sa présidente, Chantal Jouanno, a animé les débats pour cette 5^e édition.

Retour sur la concertation du projet

Depuis le début du projet une attention particulière a été portée à la concertation avec les acteurs locaux et à l'information aux habitants, au fil de l'eau et lors d'événements dédiés. Plus de 400 personnes y ont participé.

→ **Des expositions publiques** dans chacune des 3 communes où les habitants étaient invités à venir échanger avec wpd et des experts (juin / juillet 2017 puis mai/juin 2019). Objectif : présenter le projet, les mesures d'accompagnement et répondre aux questions des participants.

→ **Des outils de communication innovants** : des maquettes 3D, des vidéos embarquées et des vues 3D à 360° en réalité virtuelle, et d'autres outils d'information aux habitants tels que des lettres d'informations ponctuelles et un site internet dédié.

→ **Des visites de parc éoliens voisins proposés** aux riverains, aux scolaires et aux élus. Elles sont l'occasion pour les visiteurs de comprendre **comment est construit un parc éolien, d'approcher les équipements** composant une éolienne et de voir leurs **dimensions**.



Visite du parc de Quincy le Vicomte.

La conférence environnementale (janvier 2018) : wpd et Ecosphère, le bureau d'études environnementales, ont partagé avec la **centaine** de personnes présentes les différents enjeux écologiques du site et présenté les espèces de faune et flore rencontrées lors des sorties de terrain. Ils ont aussi pu expliquer comment les experts travaillent et avec quels matériels.



Conférence environnementale - Janvier 2018

→ **Du porte-à-porte** entre mai et juin 2019 sur les communes d'implantation ainsi qu'à Rougemont, d'Étivey et de Perrigny sur Armançon pour recueillir l'expression des riverains sur le projet éolien et sur les mesures du programme environnemental. Une quarantaine d'entre eux ont donné lieu des interviews radiophoniques, restitués lors de deux ateliers en juin 2019.

→ **Un comité de pilotage**, constitué des maires et adjoints des communes d'implantation, de wpd s'est réuni au moins une fois par trimestre. Un autre comité de pilotage spécifique au programme environnemental a réuni depuis 2018 avec élus et experts.